

MORCOURT

Dossier de parrainage civil

INFORMATIONS A COMPLÉTER ET A RENVOYER ACCOMPAGNÉES DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

L'ENFANT	
NOM	
PRÉNOMS	
DATE DE NAISSANCE	
LIEU DE NAISSANCE	
PARENT 1	
NOM	
PRÉNOMS	
DATE DE NAISSANCE	
LIEU DE NAISSANCE	
DOMICILE	
TÉLÉPHONE	
ADRESSE MAIL	
PROFESSION	
PARENT 2	
NOM	
PRÉNOMS	
DATE DE NAISSANCE	
LIEU DE NAISSANCE	
DOMICILE	
TÉLÉPHONE	
ADRESSE MAIL	
PROFESSION	
LA MARRAINE	
NOM	
PRÉNOMS	
DOMICILE	
PROFESSION	
LE PARRAIN	
NOM	
PRÉNOMS	
DOMICILE	
PROFESSION	

MORCOURT

PIECES A FOURNIR

- Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant, de moins de trois mois au dépôt du dossier.
- une photocopie de la pièce d'identité de chacun des parents. L'original devra être présenté lors du rendez-vous au service état civil
- une photocopie de la pièce d'identité du parrain et de la marraine. L'original devra être présenté lors de la célébration
- un justificatif de domicile des parents, de moins de trois mois.
- Le document d'information sur l'enfant, les parents les parrains et marraines. Document à renseigner.
- Le document relatif au déroulement de la cérémonie Document à renseigner.

Toute fausse déclaration est susceptible d'engager votre responsabilité pénale

Dossier complet à déposer à la mairie de morcourt au moins deux mois avant la date de Célébration du baptême civil

Pour toute question merci de contacter la mairie au 0323082579 à l'heure d'ouverture merci

DOCUMENT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE
INFORMATIONS A COMPLÉTER ET A RENVOYER ACCOMPAGNÉES DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

DOSSIER DE PARRAINAGE CIVIL

de :

BARRER LES MENTIONS INUTILES		
Nombre de personnes présentes à la cérémonie		
Y a t-il des personnes à mobilité réduite dans l'incapacité de monter les étages ?	OUI	NON
Si OUI, la cérémonie se déroulera dans la salle du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville		
Conformément au planning annuel c'est M. (à définir) Conseiller municipal qui célébrera le parrainage. Souhaitez-vous le, la rencontrer au préalable	OUI	NON
Demande d'un autre élu que celui prévu au planning	M.	

L'horaire prévu de la cérémonie doit être respecté. En cas de retard, le parrainage suivant sera célébré en priorité.

L'Hôtel de Ville est un monument historique classé. Pour son entretien, il est interdit de jeter du riz, des fleurs, des confettis, des mégots ou autres dans la salle des mariages ainsi que dans les escaliers, dans la Cour d'honneur et sous le porche.

Merci de votre compréhension ainsi que de le signaler à vos invités.